

PROJET DE LOI 3DS

Motion adoptée à l'Assemblée générale du 13 octobre 2021 sur le projet de loi « 3DS »

31^e Convention des intercommunalités

Réunies à Clermont-Ferrand pour leur assemblée générale le 13 octobre, les intercommunalités de France ont exprimé le souhait de voir conduit à son terme l'examen du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale [dit « 3DS »]. Elles considèrent que le projet de loi comprend des avancées notables et attendues sur de nombreux sujets relatifs aux relations Etat-collectivités ainsi que des dispositions indispensables pour la bonne application de la loi SRU en matière de logement social.

Afin que le projet de loi puisse faire l'objet d'un accord entre les deux assemblées avant la fin de la législature, les intercommunalités de France appellent les parlementaires et le gouvernement à privilégier les dispositions faisant l'objet d'un large consensus entre les parties prenantes.

Les intercommunalités de France demandent en conséquence, de la manière la plus solennelle, le retrait du texte de toutes les dispositions susceptibles de provoquer des tensions entre d'une part, les collectivités et leurs groupements et d'autre part, leurs associations représentatives au niveau national. Les intercommunalités réitèrent leur appel à la stabilité institutionnelle ; stabilité rendue encore plus nécessaire dans le contexte actuel de relance économique qui doit mobiliser toutes les énergies dans la même direction.